



Exp : Place Saint-Lazare 2 - 1210 Bruxelles



JUBEA120090000159867149

JEAN-MARC LENEUF
8 RUE DE PROVENCE
83400 HYERES
FRANCE



46A62F1BE0021EEC81E36AAD56F5C517

DATE D'ENVOI: 30/08/2021

N° DE REFERENCE:

N° REDEVABLE: 101172440

Données de contact avec l'administration

Courrier postal: Bruxelles Fiscalité
B.P. 12014 Bruxelles Gare du Nord, 1030 Bruxelles

Mail: info.fiscalite@fisc.brussels

En ligne: www.mytax.brussels

Précompte immobilier

Avertissement-extrait de rôle

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op aanvraag.

Vous recevez ce document car vous êtes titulaire d'un droit réel sur un bien immobilier situé en Région de Bruxelles-Capitale¹.

| Redevable |
|------------------|
| JEAN-MARC LENEUF |

| Références |
|-----------------------|
| Division cadastrale |
| BRUXELLES |
| Commune |
| 21808 |
| Exercice d'imposition |
| 2021 |
| Article de rôle |
| 1401589615 |
| Rôle exécutoire le |
| 27/08/2021 |

| Paiement |
|--------------------------|
| Montant à payer |
| 1.198,07 EUR |
| Date limite de paiement |
| 11/11/2021 |
| Compte bancaire (IBAN) |
| BE91 0972 3108 1076 |
| BIC |
| GKCCBEBB |
| Communication structurée |
| +++140/1589/61546+++ |

| Montant |
|--------------------|
| Montant de l'impôt |
| 1.198,07 EUR |
| Réduction(s) |
| 0,00 EUR |
| Prime(s) |
| 0,00 EUR |
| Total |
| 1.198,07 EUR |

Evitez des frais supplémentaires en payant à temps².

Paiement
Vous devez payer par **virement bancaire** sur notre compte bancaire, avec la communication structurée indiquée.

Facilités de paiement

Si vous éprouvez des difficultés pour payer le montant de l'impôt, vous pouvez demander un délai de paiement supplémentaire ou un paiement échelonné. Introduisez votre demande avant la date limite de paiement :

- sur notre plateforme en ligne www.mytax.brussels ;
- par e-mail ou par courrier.

Fait le 25/9/21

pour le 9/11/21

¹ Bruxelles Fiscalité et « Fiscalité.Brussels » sont les dénominations par lesquelles le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est désigné.

² Article 251 du Code des impôts sur les revenus 1992.

³ Article 37 du Code bruxellois de procédure fiscale.

Calcul de l'impôt

Le montant total de l'impôt est calculé en multipliant le revenu cadastral indexé par le taux global. Le taux global est obtenu en additionnant le taux régional, le taux agglomération et le taux communal.

| Type | Revenus cadastraux (EUR) | Revenus cadastraux indexés ³ (EUR) | Taux régional (%) | Taux agglomération (%) | Taux communal (%) | Taux global (%) | Montant de l'impôt (EUR) |
|------------------------|--------------------------|---|-------------------|------------------------|-------------------|-----------------|--------------------------|
| 1 Immeubles ordinaires | 1.274 | 2.373,00 | 1,2500 | 12,3625 | 36,8750 | 50,4875 | 1.198,07 |
| | | | | | | Total (EUR) | 1.198,07 |

Retrouvez les **adresses de vos biens** enrôlés dans cet article de rôle sur <https://fiscalite.brussels/adresses-pri>.

Vous pensez avoir droit à une réduction, une exonération ou une prime qui n'est pas reprise dans les tableaux ci-dessus ? Veuillez consulter notre plateforme en ligne www.mytax.brussels afin de connaître les conditions ainsi que les démarches à suivre pour introduire votre demande.

Réclamation⁴

Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant de la taxe, vous pouvez introduire une réclamation motivée (en indiquant « RÉCLAMATION » en objet), par courrier, par e-mail ou en ligne dans un délai de 193 jours à compter de la date d'envoi du présent courrier (voir nos données de contact).

Attention : l'introduction d'une réclamation ne suspend pas l'obligation de paiement. Si votre réclamation est acceptée, vouserez remboursé(e), sous réserve d'une éventuelle compensation de dettes.

Vie privée

Bruxelles Fiscalité gère vos données conformément à la législation en vigueur. Des informations supplémentaires vous sont fournies à l'adresse suivante : <https://fiscalite.brussels/vie-privee>